
Erratum

A.M., 2021

Arrêté numéro 2021-008 de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration en date du 30 juin 2021

Loi sur l'Immigration au Québec
(chapitre I-0.2.1)

CONCERNANT les critères, les groupes de critères et le classement sur la base desquels un ressortissant étranger est invité à présenter une demande de sélection dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 14 juillet 2021, 153^e année, numéro 28, page 4155.

À la page 4158, au premier alinéa de l'article 7, on doit lire « 720 points » au lieu de « 740 points ».

75436